

---

**Séance du 21 avril 2021**

**Convocation du :** 15/04/2021

**Ordre du jour :**

**Nombre de membres  
en exercice** : 11

**Présents** : 8

**Représentés** : 2

**Votants** : 10

Opération coeur de village - projet parking :  
- Devis relevé topographique & étude géotechnique  
- Appel à candidature - schémas d'intention  
- Acquisition parcelle A554  
Projet cession espace public à Valès et au village  
Questions diverses

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un avril, à 19 heures 00,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie dans les lieux habituels  
de ses séances, sous la présidence de M. Claude LABRANQUE

**Etaient présents** : Claude LABRANQUE, Thierry MENGE, Jacques  
VIGOUROUX, Chantal DEBRUYNE, Ghislain LAMBERMONT, Diana  
MARION, Romain PASSELERGUE, Anne SOL

**Représentés** : Nathalie BAGES par Jacques VIGOUROUX, Frédéric  
GALERNEAU par Anne SOL

**Absents** : Guillaume AUREL

**Secrétaire de séance** : Thierry MENGE

---

La séance débute à 19 heures

**1/ Opération « Cœur de village » - Projet parking**

M. Thierry MENGE rend compte brièvement de l'« Avis d'appel public à la concurrence » qui sera prochainement publié sur le site « marches-securises.fr ».

Plusieurs personnes au CAUE, à la CAGG et M. SAN GIOVANNI, adjoint à la Mairie de Montans, l'ont aidé dans la rédaction du document qui se doit d'être rigoureux, de manière notamment à prévenir toute possible contestation.

Mme Chloé TISSEUIL, responsable des marchés publics à la CAGG gérera cette publication.

La démarche de sélection pour ce marché public qui concerne un projet distinguant deux chantiers:

- Rénovation de rues du village
- Création d'une zone d'accueil avec emplacements de stationnement

se déroulerait en deux phases :

Phase 1 : un appel à candidatures lors duquel 3 candidats seront sélectionnés sur le profil professionnel de l'équipe candidate : compétences, références, dossier administratif et lettre de motivation.

Phase 2 : un appel d'offre à la maîtrise d'œuvre lors duquel un de ces trois candidats sera retenu sur le rapport de l'équipe au projet : méthodologie, calendrier, rémunération, et schéma d'intention ( sur le chantier de la zone d'accueil).

Pour chacune des phases, une cotation distribuant 100 points entre les différents critères a été établie.

Le calendrier de la procédure d'appel public à la concurrence pourrait se dérouler ainsi :

- J : publication de l'avis d'appel public à la concurrence
- J + 3 semaines : réception des dossiers de candidatures
- Examen des candidatures par une commission composée d'élus et, à titre consultatif, de membres du CAUE et de la CAGG (partenaire Cœur de village).
- Information des candidats
- Invitation des 3 candidats retenus à une visite, ensemble, du site (Jour J\*)
- J\* + 1 mois : réception des dossiers d'offre
- Examen des dossiers constitués pour la maîtrise d'œuvre (idem ci-dessus)
- Désignation du maître d'œuvre.

Il est souligné que le travail rigoureux d'examen des dossiers en phases 1 et 2 est conséquent. M. le Maire évoque la commission d'appel d'offres.

Il est rappelé, comme cela avait été évoqué lors du conseil du 07 04, que la demande d'un « schéma d'intention » en phase 2 constitue une demande de prestation laquelle oblige à prévoir une rémunération pour chacun des 3 candidats.

Le schéma d'intention est défini comme une prestation à « main levée » ( dessin d'ambiance et/ou perspective sommaire et/ou aperçu des propositions techniques face aux contraintes...) pour laquelle, selon les informations reçues, une rémunération de 2000 € par candidat est à envisager.

La demande de cette prestation à la phase 2 est soulignée comme profitable par les personnes en ayant eu l'expérience, notamment par M. SAN GIOVANNI (mairie de Montans) qui évoque une véritable aide au choix sur la base d'un travail fourni de la part des candidats.

Il est souligné que, dans les documents qui seront publiés, la nécessité de la prise en compte de l'intégration paysagère de la zone d'accueil et notamment celle des emplacements de stationnement est qualifiée d'impérative.

#### **DE 2021 017 Opération "Cœur de village" - appel à candidature & maîtrise d'oeuvre**

Suite à l'exposé de M. MENGE relatif aux modalités de consultation pour la recherche d'une maîtrise d'oeuvre, M. le Maire propose au conseil de s'exprimer sur l'inscription au prochain budget de la somme de 6000 € permettant d'envisager la demande d'une prestation dite "schéma d'intention" lors de la phase 2 d'appel d'offre de l'appel public à la concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité approuve cette inscription. (7 voix pour, 3 contre)

#### **DE 2021 018 Opération "Coeur de village" - études préalables**

Il est souligné que, afin de travailler dans les meilleures conditions sur un schéma d'intention, il serait utile que les candidats en phase 2 disposent :

- d'une étude géotechnique pour laquelle un devis de 2220 € a été établi par la société Terrefort
- d'un relevé topographique élargi à l'avenue Raymond VII comme cela été proposé par M. Romain PASSELERGUE.
- de la surface exacte qui sera concernée par le projet et donc de l'éventuel rattachement au projet de la parcelle privée cadastrée section A n° 554 pour une surface de 337 m<sup>2</sup> qui fait la jonction entre les parcelles communales et la route départementale.

M. Romain PASSELERGUE souligne que, si d'aventures le terrain communal envisagé pour la création de la zone d'accueil s'avérait impropre, l'achat de la parcelle n°554 aurait été réalisée en vain.

Madame Anne SOL évoque la possibilité, qu'elle estime plus appropriée dans la mesure où elle n'engagerait pas de travaux risquant de dénaturer le paysage, d'ouvrir, pour la seule saison estivale, un parking éphémère.

M. le Maire propose au conseil municipal de s'exprimer sur :

- L'inscription au budget d'une somme de 2220 € permettant d'engager l'étude géotechnique des terrains communaux.
- L'inscription au budget d'une somme de 432 € qui permet d'accepter le devis complémentaire que la société de géomètre « BGEO conseils » a fait parvenir en Mairie et qui concerne l'extension de l'étude topographique à l'avenue Raymond VII. Il est rappelé que le devis d'une étude topographique limitée aux parcelles n°557 et A 566 avait été accepté lors d'un précédent conseil.
- l'achat de la parcelle cadastrée section A n° 554 pour un montant maximum fixé à 2500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité (7 voix pour, 3 contre) :

- Accepte le devis de l'étude géotechnique des terrains communaux pour une somme de 2220 € TTC et le devis complémentaire de la société BGEO Conseil pour un montant de 432 € TTC,
- Précise que ces crédits seront portés au budget 2021,
- Autorise M. le maire à entreprendre les démarches en vue de l'achat de la parcelle cadastrée section A n°554 pour un montant maximum de 2500 €.

## **2/ Projet cession espace public à Valès et au village**

### **2.1/ Proposition de M. Cédric VIDAL**

M. Cédric VIDAL souhaite acquérir un ensemble de parcelles appartenant au domaine public de la commune et jouxtant une de ses propriétés.

Considérant qu'aucun des plans à disposition du conseil de ce 21 04 ne correspond à la proposition à laquelle les parties sont parvenues, le sujet est reporté à une date ultérieure.

### **2.2/ Succession THUILLIER**

#### **DE 2021 019                      Projet de cession d'espace public - succession THUILLIER**

A l'occasion de la succession de M. Armand THUILLIER, il est apparu aux héritiers que des parcelles appartenant au domaine public inaliénable de la commune avait été incorporées à la propriété privée du défunt. Il s'agit d'un tronçon de venelle longeant la parcelle cadastrée section A n° 306 attenante à une maison et d'une parcelle de quelques 55 m<sup>2</sup> située entre les parcelles cadastrées section A n° 309, 301, 311, 312, 313 et 314.

Les héritiers proposent d'acheter cette propriété communale afin de régulariser la situation.

La proposition qui est soumise à l'approbation du conseil est :

- de conserver le tronçon de venelle au niveau duquel passe un conduit d'assainissement.
- de demander au propriétaire, à ses frais, de libérer l'accès à ce tronçon de venelle et de réaliser une délimitation entre la venelle et sa propriété.
- de déclasser, du domaine public de la commune au domaine privée de la commune, la portion située entre les parcelles section A n° 309, 301, 311, 312, 313 et 314

- de proposer un prix de vente de 13 € au m<sup>2</sup> pour la cession de cette parcelle, l'acheteur prenant en outre à sa charge l'ensemble des frais afférent à cet achat (bornage, acte notarié,...).
- de lancer une enquête publique relative à la cession de cette parcelle.

La proposition est mise au vote du conseil. Elle est acceptée à l'unanimité des votants.

### 3/ Questions diverses

3.1/ Le conseil est informé que le Lycée de **Fonlabour** ne pourra pas organiser l'examen public des travaux de ses élèves. Mme LUTIER se rendra le vendredi 30 avril, à 11 heures, à la Mairie de Puycelsi, pour remettre, et commenter si nécessaire, l'ensemble des dossiers que ses élèves ont constitué sur le projet d'aménagement paysager de 3 espaces du village. Les conseillers intéressés sont invités à cette remise de dossiers qui sont donnés à la Mairie pour un usage ultérieur éventuel.

3.2/ Le conseil est informé que le prochain **courrier périodique d'information** sera distribué par la Poste en début de semaine 17. Des incidents de distribution ont été relevés lors de la dernière diffusion. Il n'a pas été possible d'en évaluer la portée exacte mais la remarque a été faite à La Poste qui s'est engagée à veiller à ce que cela ne se reproduise plus.

3.3/ Les conseillers sont informés que la parution du **prochain bulletin municipal** est prévue pour fin mai. Les commissions qui auraient un sujet à y faire paraître peuvent en informer la commission « Communication ».

3.4/ Le conseil est informé de la nécessité, pour des raisons de sécurité, d'**abattre les peupliers** plantés en 1970, sur la parcelle recevant du public, en bas de Laval, le long de la Vère.

La société SEBSO propose d'abattre ces arbres et d'en acheter les fûts pour la somme de 1000 €.

La question du reboisement de cet espace public est posé avec celle tout d'abord de l'élimination des souches.

Il est décidé, avant d'arrêter une décision concernant la proposition de la SEBSO, de compléter ce sujet avec un devis pour l'élimination des souches.

3.5/ M. Jacques VIGOUROUX rend compte d'un ensemble de **sujets concernant les travaux** ou les projets de travaux sur la commune :

- un wc a été changé durant les vacances à l'école. Des chantiers concernant l'école (chauffage, isolation, volets et façade nord, ...) sont en cours d'étude avec la CAGG.

- 2 bâtiments sont en projet de rénovation : l'ancienne Forge et la maison de l'Irissou. La commission « Travaux » a travaillé de manière à poser les bases d'une réflexion concernant ces rénovations.

- Les employés communaux travaillent actuellement à la réalisation de la rambarde et de la tonnelle qui finiront le chantier de la salle multi-services. Malgré des malfaçons qui subsistent sur l'aspect du sol de la salle, le passage de la commission de sécurité est envisagé. Une réception des travaux, avec réserves, succédera à cette visite.

- Les poteaux nécessaires à l'adressage sont arrivés. Il reste à attendre les panneaux.

- Un problème sur les marches de l'escalier conduisant au cimetière de Lacapelle a été rappelé.

M. le Maire indique qu'il s'agirait de faire établir des devis pour l'accessibilité de chacun des cimetières de la commune avant d'engager des travaux sur celui de Lacapelle.

- Le conseil est informé que la SPIE va poser des fourreaux, depuis l'embranchement « Puycelsi-Valès » (VC2) jusqu'à St Maurice, pour le compte de FREE pour l'alimentation de l'antenne relais.

- Le conseil est informé que la rénovation du hall d'accès à l'appartement communal, au dessus de la boulangerie, est terminée. Des travaux de rénovation identiques pour le hall jouxtant la salle des associations seraient à envisager.

- La commission des travaux va mener une réflexion pour permettre une circulation interne et fluide entre les 3 espaces : ancienne épicerie, épicerie actuelle et boulangerie.

3.6/ Mme Anne SOL pose **quelques questions** auxquelles M. le Maire apporte réponse :

- Les conseillers disposeront ils à nouveau d'un calendrier perspective des réunions ?

*Le sujet est reporté pour après le prochain conseil (28 04) qui sera consacré au budget.*

- La commission des finances s'est elle réunie afin de préparer le prochain budget ?

*Les dernières informations nécessaires à la préparation du budget viennent de parvenir en Mairie. La commission va devoir se réunir très prochainement, avant le prochain CM prévu pour le 28 04.*

- Est-il envisagé de proposer une réunion de préparation du budget ouverte à l'ensemble des conseillers avant le CM lors duquel ce budget sera proposé à leur vote ?

*Non*

- La réunion des membres du conseil qui était prévue pour évoquer le devenir des bâtiments communaux et des propriétés communales est-elle toujours envisagée ?

*La question d'une date pour cette réunion de travail est reportée après le conseil du 28 04.*

3.7/ M. Romain PASSELERGUE informe le conseil que des habitants lui ont demandé où en était le projet de zonage pour l'assainissement collectif des hameaux de Lacapelle et de Laval.

M. le Maire déclare qu'il faut relancer le projet de réunion publique sur ces sujets.

M. Jacques VIGOUROUX informe le conseil que le technicien de la SATESE a déclaré, lors de sa visite annuelle du système d'assainissement du village, qu'il pourrait intervenir lors de ces réunions si la demande lui en était faite.

Le conseil municipal s'est terminé à 20 heures 38.

Claude LABRANQUE

Thierry MENGE

Jacques VIGOUROUX

Chantal DEBRUYNE

Ghislain LAMBERMONT

Diana MARION

Romain PASSELERGUE

Anne SOL